

fournir à chaque citoyen une possibilité de contact adaptée à ses souhaits et à ses capacités.

Par ailleurs, les bureaux régionaux développent déjà des permanences décentralisées dans de nombreuses communes plus éloignées. À l'avenir, ces initiatives de proximité seront multipliées, afin de fournir de l'information, des conseils et de l'orientation sur l'ensemble des aides de l'agence à tout citoyen désireux d'une rencontre en présentiel.

Concernant les subsides versés aux opérateurs, l'objectif est de faciliter les mécanismes de subsidiation et de privilégier l'octroi de forfaits, afin de faciliter le pilotage des moyens financiers reçus par les bénéficiaires de ces subventions. Quant au contrôle de l'utilisation des subsides accordés, celui-ci devra également être simplifié. Il s'agira de responsabiliser davantage les bénéficiaires et de cibler les contrôles sur la base d'une analyse de risques pertinente et mise à jour.

Enfin, pour ce qui concerne l'octroi des aides matérielles individuelles, la simplification est d'autant plus nécessaire dans un domaine aussi complexe que celui-ci. Ces simplifications constituent un chantier prioritaire. Elles doivent bénéficier à la personne en situation de handicap et aux agents de l'administration en charge de cette matière afin d'accélérer les prises de décision.

La refonte de la nomenclature des aides matérielles, pour reprendre votre terme, sera réfléchi et modifiée sous cet angle prioritaire de simplification. Cela veut dire que des aides seront regroupées dans des enveloppes thématiques et que des délais de renouvellement seront revus pour certaines aides. Des aides jusqu'ici non prévues dans la réglementation devront y être intégrées. Une réflexion devra aussi être portée sur les adaptations du domicile dans une logique d'enveloppe à vie pour ce poste. Par ailleurs, une réévaluation de certains montants d'intervention est également prévue.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Lepine.

M. Jean-Pierre Lepine (PS). – Je vous remercie, Monsieur le Ministre, pour vos éléments de réponse.

D'entrée, je vous ai dit que je suis d'accord avec cette simplification, à condition qu'elle serve un maximum au bénéfice de l'ensemble de nos concitoyens.

Vous parliez d'une réorganisation des bureaux physiques qui a déjà commencé. Je voudrais en savoir un peu plus. Je reviendrai vers vous lors d'une prochaine question orale.

Sur les subsides, j'ai compris que là aussi, votre souhait était de faciliter les choses. Je reviendrai également avec une autre question.

Lorsque vous parlez de la refonte de la nomenclature des aides, vous êtes aux balbutiements, vous êtes en train de mettre – et je comprends – un nouveau système de nomenclature. Là aussi, il sera important d'y voir clair et surtout de pouvoir rassurer nos citoyens qui ne doivent pas être perdants dans cette affaire.

(M. Lepine, Président, reprend place au fauteuil présidentiel)

**Question orale
de Mme Vandorpe
à M. Coppieters, Ministre de la Santé, de
l'Environnement, des Solidarités et de
l'Économie sociale,
sur « le soutien aux jeunes aidants proches »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Vandorpe à M. Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « le soutien aux jeunes aidants proches ».

La parole est à Mme Vandorpe pour poser sa question.

Mme Mathilde Vandorpe (Les Engagés). – Monsieur le Ministre, il y a quelques mois, nous avons accueilli une conférence enrichissante dédiée aux jeunes aidants proches. Il s'agit d'un public auquel on ne pense pas nécessairement de manière intuitive, alors que, selon diverses études, un élève sur cinq – tant dans l'enseignement obligatoire que dans le supérieur – serait aidant proche. Une des ambitions poursuivies par cette conférence était justement de sortir de l'invisibilisation ces jeunes résilients, mais tout de même fragilisés par leur situation.

Dans quelle mesure existe-t-il, en Région wallonne, une offre de répit adaptée aux besoins de ce public ? Sauf erreur de ma part, il existe en Région bruxelloise et en Région flamande une objectivation du nombre de jeunes aidants proches. Est-ce également le cas en Région wallonne ? Si pas, quelles sont les raisons qui expliquent cette différence ? Ne serait-il pas opportun d'y travailler ? Un projet du Fonds social européen – FSE+ – pour ce public serait en route. Quels en seront les objectifs ? Quels sont les projets concrets concernés, le montant qui y sera dédié et son état d'avancement ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Coppieters.

M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale. – Madame la Députée, en Wallonie comme ailleurs, les jeunes aidants proches jouent un rôle crucial tout en étant confrontés à des défis importants. Ils

méritent dès lors une attention particulière et c'est bien l'objet de votre question.

Contrairement à nos homologues de Bruxelles et de Flandre, notre région ne dispose malheureusement pas encore d'une objectivation précise du nombre de jeunes aidants proches actifs sur l'ensemble du territoire wallon. Vous avez relevé cela dans votre question.

Cependant, une étude réalisée par la Mutualité chrétienne de Liège a récemment indiqué qu'ils représenteraient près d'un élève sur cinq dans l'enseignement obligatoire liégeois. Ces chiffres sont semblables à ceux de Bruxelles. Une étude française parle également de 20 % des étudiants du supérieur qui endosseraient ce rôle. Aucune raison objective n'indique que ces données ne soient pas transposables à la Wallonie.

Sur la base des chiffres officiels de l'IWEPS, à l'échelle de notre région, ce sont donc près de 220 000 jeunes de moins de 26 ans qui endosseraient ces responsabilités d'adultes avant l'âge, avec un impact indéniable sur leur vie sociale, mais aussi sur leur scolarité. Ces chiffres sont à lire en parallèle avec ceux de la dernière enquête santé de Sciensano qui recensait quelque 550 000 aidants proches wallons de plus de 15 ans cette fois. Cela permet d'estimer le nombre total d'aidants proches à environ 700 000 personnes sur le territoire wallon.

Vous m'interrogez sur l'offre de répit adaptée à ces jeunes. Force est de constater qu'elle est malheureusement encore peu développée et souvent inadaptée à leurs besoins spécifiques et à la réalité de leur quotidien. De nombreux lieux leur permettent un accès aux loisirs et à la culture, mais ils s'avèrent en réalité encore trop peu accessibles à ces jeunes aidants proches, en l'absence de relais auprès du proche aidé. De même, l'offre de répit agréée reste peu développée et souvent inadaptée, elle aussi, à ces besoins particuliers.

L'ASBL Aidants Proches, active en Wallonie depuis 2006, travaille depuis le début de cette année sur un projet consacré à ces jeunes, soutenu par le Fonds social européen, dans le cadre d'un portefeuille de projets soutenus par l'AViQ. Cela constitue donc une première en Région wallonne.

Mis en œuvre depuis 2024, le projet « Soutien de l'aidant proche et offre de répit » est développé avec le Fonds social européen et a pour objectif de renforcer, d'étendre et de diversifier l'offre de soutien en termes de répit et d'accompagnement des aidants proches de personnes dépendantes du fait d'un handicap, de l'âge, d'une problématique de santé mentale, d'assuétudes, ainsi que par rapport à certains types de personnes aidées. Il s'agit, par exemple, de permettre de prendre du recul et du temps pour soi, de les informer et de les accompagner dans leurs démarches afin d'offrir de

meilleures conditions de vie et d'accompagnement de son proche.

Le budget du Fonds social européen s'élève à 3 019 356 euros. Le financement du projet porté par l'ASBL Aidants Proches est prévu pour une durée de deux ans, qui sera reconductible une seule fois. Il se monte à 78 000 euros consacrés à la rémunération d'un équivalent temps plein.

L'objectif principal de ce projet est de mettre en place un soutien spécifique pour les jeunes aidants proches. Ce soutien passe par :

- la sensibilisation des professionnels de l'éducation, de la santé, de la jeunesse à l'accompagnement nécessaire de ces jeunes dans leurs secteurs respectifs ;
- l'identification et le contact avec les jeunes aidants proches pour mieux comprendre leurs besoins et leurs réalités ;
- la collecte de constats de terrain en collaboration avec des associations comme Euro Carers et son groupe Young Carers, qui essaient de remonter les réalités vécues par les jeunes aidants proches en Wallonie ou ailleurs.

Je rencontrerai donc l'ASBL précitée le 4 novembre prochain afin de discuter de ces enjeux. Il est crucial d'accompagner ces initiatives, car soutenir les aidants proches, c'est également faire de la prévention au niveau de leur santé personnelle, qu'elle soit physique, psychologique ou psychosociale.

M. le Président. – La parole est à Mme Vandorpe.

Mme Mathilde Vandorpe (Les Engagés). – Je vous remercie pour vos éléments de réponse.

Je crois qu'une rencontre avec les acteurs de terrain est toujours intéressante. On sait que l'ASBL Aidants Proches effectue un travail extraordinaire correspondant à ce qui se passe en réalité.

Je ne doute pas que c'est également ce qui sera fait sur ce dossier et que cela permettra, je l'espère, de trouver des solutions adaptées à cette jeunesse qui se retrouve parfois dans des situations très compliquées.